



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
7 OCTOBRE 2024**

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville le lundi 7 octobre 2024 à compter de 19 h 00. Les membres du Conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	Catherine Marsan-Loyer
Marie Claude Aubin	Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance, le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 341-10-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 5 AOÛT 2024
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024
6. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
7. SUIVI ET INFOS DE LA MAIRESSE
8. CORRESPONDANCE
9. DEMANDE DE DÉROGATION No 24-044 – 51, CHEMIN DES BOULEAUX
10. DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-045– LOT 6 466 255, CHEMIN DU PINACLE
11. DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-046– 8, CHEMIN GARAGONA
12. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION PAVL 2024 – LES SERVICES EXP INC.
13. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM - PEINTURE CLOCHER ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - SDB SOLUTION INC.
14. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET PSMMPI RESTAURATION PEINTURE TOITURES GRAMMAR SCHOOL – SDB SOLUTION INC.
15. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉFECTION DE LA TOITURE - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – TOITURE TROIS ÉTOILES
16. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) RESTAURATION TOITURES – STEPHAN BARCELO
17. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC – J.A. BEAUDOIN
18. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SÉCURISATION AQUEDUC PARC PAUL-GOODHUE – PROJET TECQ 2019 - J.A. BEAUDOIN

19. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME D'ADOUCCISSEMENT D'EAU – PROJET TECQ 2019 - GROUPE QUÉBECO INC.
20. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ASPHALTAGE – PAVAGE RACINE ET GENEST INC.
21. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – 2E VERSEMENT – LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
22. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ACTE DE DONATION DU LOT 6 616 783 – LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE INC.
23. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – ALAIN SALADZIUS
24. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SERVICE D'ÉBÉNISTERIE SUR MESURE - PROJET DE DENDROLOGIE TRANCHE DE CHÊNE – CANOPÉ DESIGN
25. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FESTI'BOIS 2024 - VITALITÉ FRELIGHSBURG
26. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ASSOCIATION GARAGONA INC. – CAMP ÉTÉ 2024
27. OFFRE DE SERVICE – MJL SYSTEMS INC. – PROJET TECQ 2019 - MISE À JOUR DU LOGICIEL SCADA À L'USINE D'EAU POTABLE
28. OFFRE DE SERVICE – J.A. BEAUDOIN – FOSSÉS CHEMIN D'ABBOTT'S CORNER
29. OFFRE DE SERVICES – BÉRARD TREMBLAY ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – ARPENTAGE
30. OFFRE DE SERVICE – FILET DE CÂBLES ET PLAQUE SIGNALÉTIQUE POUR LE PARC PAUL-GOODHUE – ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC.
31. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 163-09-24 ÉTABLISSANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$
32. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 164-09-24 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
33. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS N°162-08-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°131-2022, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°132-2022, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°133-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°134-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A. N°135-2021 ET LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N°128-2010
34. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 165-10-24 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
35. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4500 BORNES POUR LES MUNICIPALITÉS ET LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES – CIRCUIT ÉLECTRIQUE PAR HYDRO QUÉBEC
36. APPUI FINANCIER – LE BOULEVARD DES ARTS 2025
37. SOUTIEN FINANCIER – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE COWANVILLE
38. SOUTIEN FINANCIER – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE PATRIMOINE DE FRELIGHSBURG
39. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
40. VARIA
41. PÉRIODE DE QUESTIONS
42. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. RES 342-10-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 5 AOÛT 2024

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 5 août 2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

3. RES 343-10-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 9 septembre 2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

4. RES 344-10-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 19 septembre 2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

5. RES 345-10-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 25 septembre 2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

6. RES 346-10-24 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement N° 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
12141	Les services EXP	Plan intervention infrastructure	740,03 \$
12142	Les services EXP	Balancement hydrolique	2 471,96 \$
12143	Toitures 4 saisons	Rest. toiture	121 275,63 \$
12144	Stephan Barcelo Architech	Rest. toiture	5 260,11 \$
12145	Groupe Québeco	Inst. Adoucisseur d'eau	114 365,92 \$
12146	Stephan Barcelo Architech	Rest. toiture	5 461,31 \$
12147	Stephan Barcelo Architech	Remp. Toiture	5 909,72 \$
12148	Studio du verre	Rest. Vitraux	48 383,76 \$
12149	Toitures trois étoiles	Réfection toiture - église	181 740,33 \$
12150	Ministre du Revenu du Québec	Taxes sur produits	5 540,75 \$
12151	T.I.C	TEL IP octobre	227,72 \$

12152	Cogeco	WEB Aqueduc	63,18 \$
12153	Cogeco	WEB Mairie	91,92 \$
12154	Cogeco	WEB caserne	63,18 \$
12155	Cogeco	WEB loisirs	51,68 \$
12156	Cogeco	WEB épuration	63,18 \$
12157	TELUS	GPS - voirie	64,39 \$
12158	FQM Assurances	Modification assurance	330,27 \$
12159	Commission scolaire du Val-des cerfs	Frais locaux	862,31 \$
12160	TELUS	TEL CELL octobre	305,24 \$
12161	Annulé	annulé	annulé
12162	Sergey Golikov	Bibliothèques Ikea	817,41 \$
12163	Ministère du Revenu Québec	DAS	17 647,86 \$
12164	Receveur général du Canada	DAS	6 025,58 \$
12165	For-Éco	Balance de facture	2 947,20 \$
12168	Articles promotionnels Daniel Dupuis, Caroline Goyette	Vêtements voirie	245,94 \$
12169	Les Équipements Baraby	Quincaillerie	197,31 \$
12170	Gilles Blais	CCCT-Tournage/montage	350,00 \$
12171	Julien Bourbeau	Cell	20,00 \$
12172	CANAC	Vis	45,73 \$
12173	Champigny Électrique	Travaux caserne	3 151,80 \$
12174	Jean Chênevert	CCAF	75,00 \$
12175	Concassage Méthé	Pierre HDV	270,79 \$
12176	DBR Informatique	Copies et cartouches	753,20 \$
12177	ADMQ	Formation	810,58 \$
12178	Bruno De Kinder	Messenger -juillet à sept.	1 443,25 \$
12179	ABCDE Internet	Essence-poste-aliments	500,78 \$
12180	Dépanneur chez Ben	Quincaillerie	31,59 \$
12181	Deragon Ford	Pièces accessoires	566,80 \$
12182	Construction DJL	Asphalte	429,72 \$
12183	Échelles C.E Thibault	Inspection et réparation	502,21 \$
12184	FQM	Mise à niveau - usine eaux usées	909,68 \$
12185	USD Global	Bacs verts et bleus recyclage	4 921,97 \$
12186 –			
12187	Groupe DHN	Essence	1 597,08 \$
12188	Groupe Maska	Entretien - inspection	795,94 \$
12189	Pascal Genest-Richard	CCAF	75,00 \$
12190	Isabelle Hébert	CCCT	75,00 \$
12191	J.A Beaudoin Construction	Niveleuse- camion	7 655,65 \$
12192	Rona inc.	Sel Adoucisseur	300,77 \$
12193	Les Conteneurs Écomax	Conteneur	519,12 \$
12194	Les Solutions It Cloud	Contrat annuel - utilisateurs	4 484,03 \$
12195	Martin et Levesque	Vêtement Incendie	42,87 \$
12196	Lucie Dagenais	Congrès/stationnement/cell/km	1 306,44 \$
12197	Luc Letendre	CCAF	75,00 \$
12198	La Maison des jeunes de Granby	Don Opération nez rouge	250,00 \$
12199	Marc Fortier	Cell	20,00 \$
12200	Marie Lavergne	CCCT	75,00 \$
12201	Méta+Forme Paysage	Réparation module jeux parc	1 437,18 \$
12202	Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge	Entraide-incendie	289,37 \$
12203	Municipalité de Saint-Armand	Entraide-incendie	1 489,69 \$
12204	Élagage Nicholas Bélanger Gulick	Abattage arbre- microtornade	3 368,76 \$
12205	Anne Pouleur	H.P septembre	1 518,75 \$

12206	Programmation GM	Divers travaux HDV	2 082,48 \$
12207	Réfrigération Leblanc	Réparation thermopompes	608,45 \$
12208	Roger Courchesne	Location garage	500,00 \$
12209	Samantha Salois	Matériel/cell/bonbons Halloween	468,45 \$
12210	Sébastien Giguère	Cell	20,00 \$
12211	Société d'Histoire et de patrimoine de Frelighsburg	Aide finance. Album	1 000,00 \$
12212	Spa des Cantons	Plainte chien/chats errants	550,00 \$
12213	Pierre St-Onge	Cell	20,00 \$
12214	Techno-contrôle 2000	Recharge extincteur	315,61 \$
12215	T.M.P	Toilettes chimiques	1 193,44 \$
12216	Townsend consultants	Modification site web	118,33 \$
12217	Lou-Gabrielle Vaugeois	CCCT	75,00 \$
12218- 12219	Y. Gosselin & fils	Accessoire/aliments/quincaillerie	784,99 \$
12220	Zone-Éco	Ordures	33,00 \$

ADOPTÉE

7. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- ADOUCISSEUR

L'adoucisseur est installé et son bon fonctionnement confirmé. Une mise à jour du logiciel est requise. La mise en marche de l'adoucisseur est imminente.

- COUPURE D'EAU – TRAVAUX AU CHALET DES LOISIRS

Trois événements récents (un bris et deux coupures) ont généré des avis d'ébullition. Les travaux de sécurisation du réseau effectués ont permis la levée rapide du dernier avis d'ébullition.

- AVANCEMENT TRAVAUX ROUTIERS

Les travaux de drainage sur les chemins Pinnacle, McIntosh et du Verger Modèle sont terminés. La vérification de ces travaux est en cours. Le profilage des fossés, notamment sur Abbott's Corner, est en cours. Des travaux de rechargement et de nivelage sont prévus avant l'hiver.

- FESTI'BOIS

L'édition 2024 du Festi'bois a été un franc succès et a suscité une belle participation des citoyens et des touristes.

- ÉGLISE – AVANCEMENT DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

Les travaux urgents à l'église Bishop Stewart incluant le remplacement de la toiture, le remplacement des gouttières, la restauration des vitraux et la réfection de l'électricité sont terminés.

Une subvention couvrant 50 % des travaux a déjà été octroyée. La recherche de subventions et de financement pour le 50 % restant est à venir.

8. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été soumise.

9. RES 347-10-24 DEMANDE DE DÉROGATION N° 24-044 – 51, CHEMIN DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT : qu'une demande de construction d'un bâtiment agricole à l'aide de deux conteneurs a été déposée;

CONSIDÉRANT : que l'article 73 du règlement de zonage 131-2022 interdit l'utilisation de conteneur comme bâtiment;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 301-09-24 « *Demande de dérogation No 24-037 – 51, chemin des Bouleaux* », adoptée par le Conseil le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT : que les conteneurs seront à 400 pieds et plus du chemin et qu'ils ne seront pas visibles du chemin une fois les travaux terminés;

CONSIDÉRANT : que les deux conteneurs seront installés côte à côte;

CONSIDÉRANT : que les conteneurs seront recouverts de bois;

CONSIDÉRANT : que la toiture sera en bardeaux ou en tôle;

CONSIDÉRANT : que le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

10. RES 348-10-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-045– LOT 6 466 255, CHEMIN DU PINACLE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une nouvelle résidence a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au P.I.I.A. du Pinnacle;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 306-09-24 « *Demande de P.I.I.A. N° 24-042 – Lot 6 466 255 chemin du Pinnacle* » adoptée par le Conseil le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT : que des changements ont été apportés au projet de construction, notamment en ce qui a trait aux matériaux utilisés;

CONSIDÉRANT : que le CCU recommande au Conseil de refuser la demande de P.I.I.A. tel que présentée;

CONSIDÉRANT : que les changements apportés satisfont le Conseil;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte la demande de P.I.I.A. avec les changements apportés, en précisant que le rendu final de la cheminée doit correspondre à la photo déposée au dossier.

ADOPTÉE

11. RES 349-10-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-046 – 8, CHEMIN GARAGONA

CONSIDÉRANT : qu'une demande de permis pour la construction d'une unifamiliale a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande de permis est assujettie au P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT : que le P.I.I.A. du village a pour objectif de promouvoir des bâtiments de qualité supérieure qui s'intègre à l'environnement et qu'en ce sens, le style architectural doit s'intégrer au contexte et les matériaux naturels doivent être préconisés;

CONSIDÉRANT : que le P.I.I.A. du village a pour objectif de construire des bâtiments de qualité dans un style architectural rappelant le contexte patrimonial du village. Pour ce faire, les couleurs des revêtements doivent être d'une teinte qui s'intègre visuellement aux couleurs de l'environnement, les volumes, formes et couleurs doivent briser la linéarité, les ouvertures, retraits et saillis doivent être disposés de façon harmonieuse et les ouvertures doivent être modulées de manière à être plus hautes que larges;

CONSIDÉRANT : que le P.I.I.A. du village a pour objectif de concevoir des bâtiments s'harmonisant à l'environnement bâti de la Municipalité. Pour ce faire, les parements et menuiseries métalliques doivent être retenus pour les éléments architecturaux mineurs;

CONSIDÉRANT : que le bâtiment est entièrement recouvert de revêtement métallique en nuance de blanc;

CONSIDÉRANT : que certaines ouvertures sont plus longues que larges;

CONSIDÉRANT : que l'absence de détails architecturaux confère un style minimaliste et contemporain au bâtiment;

CONSIDÉRANT : que le CCU recommande au Conseil de refuser la demande de P.I.I.A. telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil refuse la demande de P.I.I.A telle que présentée.

ADOPTÉE

12. RES 350-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION PAVL 2024 – LES SERVICES EXP INC.

CONSIDÉRANT : la résolution « *Offre de service – Plans et devis préliminaires pour les travaux de voirie – volet redressement – sécurisation PAVL 2024 – Les Services EXP inc.* » adoptée par le Conseil le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 843153 de la compagnie Les Services EXP inc., datée du 26 septembre 2024, au montant de 1 918,65 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis préliminaires pour des travaux de drainage sur divers chemins pour deux demandes d'aide financières dans la cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, volet Redressement – Sécurisation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 1 918,65 \$ au nom de Les Services EXP inc. pour des travaux de voirie, conformément à la facture N° 843153.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

DÉPART D'UN MEMBRE DU CONSEIL

20 h 18 : Le conseiller Bob Lussier quitte la salle du conseil.

13. RES 351-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM - PEINTURE CLOCHER ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - SDB SOLUTION INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 269-08-24 « *Offre de service – Projet PSMMPI restauration peinture toitures Grammar School et clocher église BSM – SDB Solutions inc.* », adoptée par le Conseil le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 10010047 du 20 septembre 2024 de la firme SDB Solutions inc. au montant de 49 669,20 \$, taxes incluses, pour les travaux de peinture du clocher de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 1 couvrant la période du 1^{er} septembre 2024 au 20 septembre 2024 émis par le superviseur du projet, l'architecte, Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 49 669,20 \$ au nom de SDB Solutions inc. pour les travaux de peinture des toitures du clocher de l'église BSM.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

RETOUR D'UN MEMBRE DU CONSEIL

20 h 19 : Le conseiller Bob Lussier revient dans la salle du conseil.

14. RES 352-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET PSMMPI RESTAURATION PEINTURE TOITURES GRAMMAR SCHOOL – SDB SOLUTION INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 269-08-24 « *Offre de service – Projet PSMMPI restauration peinture toitures Grammar School et clocher église BSM – SDB Solutions inc.* », adoptée par le Conseil le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 10010046 du 20 septembre 2024 de la firme SDB Solutions inc. au montant de 39 896,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de peinture des toitures de la Grammar School;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 2 couvrant la période du 1^{er} septembre 2024 au 20 septembre 2024 émis par le superviseur du projet, l'architecte, Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 39 896,33 \$ au nom de SDB Solutions inc. pour les travaux de peinture des toitures de la Grammar School.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

15. RES 353-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉFECTION DE LA TOITURE - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – TOITURE TROIS ÉTOILES

CONSIDÉRANT la résolution N° 665-03-23 « *Octroi du contrat dans le cadre de l'appel d'offres public « Réfection des toitures de l'église Bishop Stewart Memorial » – Toitures Trois Étoiles* », adoptée par le Conseil le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT : la demande de paiement N° 2 de la compagnie Toitures Trois Étoiles, datée du 13 août 2024, au montant de 243 254,91 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 2 couvrant la période du 14 août 2024 au 13 septembre 2024 par l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 243 254,91 \$ au nom de Toiture Trois Étoiles, pour les travaux de réfection de la toiture de l'église BSM, conformément à la demande de paiement N° 2.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

16. RES 354-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) RESTAURATION TOITURES – STEPHAN BARCELO

CONSIDÉRANT : la résolution N°666-03-23 « *Offre de services professionnels en architecture – Réfection des toitures de l'église Bishop Stewart – Stephan Barcelo, architecte* » adoptée par le Conseil le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° SBA 24029, datée du 16 septembre 2024, au montant de 7 450,38 \$, taxes incluses, pour les plans et devis concernant les travaux de remplacement des toitures de l'église BSM, sise au 5, chemin Garagona;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 7 450,38 \$ au nom de Stephan Barcelo Architecte.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

17. RES 355-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC – J.A. BEAUDOIN

CONSIDÉRANT la résolution N° 964-11-23 « *Émission d'un chèque à l'ordre de J.A. Beaudoin Construction ltée – Travaux de prolongement d'aqueduc* », adoptée par le Conseil le 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 862-08-23 « *Octroi du contrat-prolongement de la conduite d'aqueduc sur le chemin Saint-Armand et le site de l'usine d'épuration – J.A. Beaudoin construction ltée* », adoptée par le Conseil le 7 août 2023;

CONSIDÉRANT : que, conformément aux termes du contrat, une retenue de 5 % au montant de 11 891,97 \$ avant taxes avait été appliquée et le montant final est payable le 24 octobre 2024, aux termes de 12 mois après la date de prononcement de l'acceptation provisoire;

CONSIDÉRANT : la facture N° 031036, datée du 3 octobre 2024, au montant de 13 672,79 \$, taxes incluses, de J.A. Beaudoin Construction ltée pour la libération de la retenue de 5 % du décompte N° 1;

CONSIDÉRANT : le certificat de réception définitive émis le 7 octobre par l'ingénieur responsable du projet, Christian Thibault (Bruser inc.) concernant le contrat octroyé à J.A. Beaudoin Construction ltée dans le cadre du projet de prolongement de la conduite de l'aqueduc sur le chemin Saint-Armand et le site de l'usine d'épuration;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité libère la retenue de 5 % et émette un chèque de 13 672,79 \$, au nom de J.A. Beaudoin Construction ltée;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**18. RES 356-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SÉCURISATION
AQUEDUC PARC PAUL-GOODHUE – PROJET TECQ 2019 -
J.A. BEAUDOIN**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 231-07-24 « *Offre de service – Directive de changement projet de prolongement d'aqueduc sur le chemin de Saint-Armand - J.A. Beaudoin* », adoptée par le Conseil le 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N°232-07-24 « *Offre de service – Sécurisation aqueduc parc Paul-Goodhue – J.A. Beaudoin* », adoptée par le Conseil le 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N°315-09-24 « *Offre de service – Projet TECQ 2019 – Sécurisation aqueduc Parc Paul-Goodhue – J. A. Beaudoin* », adoptée par le Conseil le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT : l'approbation des directives de changement N° 5, 6 et 7 pour la sécurisation de l'aqueduc par l'ingénieur responsable du projet, Christian Thibault (Bruser inc.);

CONSIDÉRANT : les imprévus majeurs lors de l'intervention au parc Paul-Goodhue;

CONSIDÉRANT : la facture N° 031038 de la compagnie J. A. Beaudoin Construction ltée, datée du 30 septembre 2024, au montant de 15 740,41 \$, taxes incluses, pour l'ajout de deux purges sur l'eau potable conformément à la directive de changement N° 5;

CONSIDÉRANT : la facture N° 031039 de la compagnie J. A. Beaudoin Construction ltée, datée du 30 septembre 2024, au montant de 30 919,21 \$, taxes incluses, pour la réparation d'une fuite d'eau conformément à la directive de changement N° 6;

CONSIDÉRANT : la facture N° 031040 de la compagnie J. A. Beaudoin Construction ltée, datée du 30 septembre 2024, au montant de 3 073,48 \$, taxes incluses, pour l'ajout d'une entrée de service conformément à la directive de changement N° 7;

CONSIDÉRANT : la recommandation de paiement émis par l'ingénieur responsable du projet, Christian Thibault (Bruser inc.) en date du 7 octobre;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 49 733,10 \$ au nom de J.A. Beaudoin Construction limitée, pour la sécurisation d'aqueduc au parc Paul-Goodhue, conformément aux factures N° 031038, 031039 et 031040.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**19. RES 357-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FOURNITURE ET
INSTALLATION DU SYSTÈME D'ADOUCCISSEMENT D'EAU –
PROJET TECQ 2019 - GROUPE QUÉBECO INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 062-02-24 « *Octroi de contrat – Fourniture et installation du système d'adoucissement d'eau – Station d'eau potable – Groupe Québéco inc.* », adoptée par le Conseil le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° FC300168 de la compagnie Groupe Québéco inc. datée du 25 septembre 2024 au montant de 50 491,33 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation du système d'adoucissement d'eau à la station d'eau potable;

CONSIDÉRANT : la recommandation de paiement émise le 7 octobre 2024 par l'ingénieur responsable du projet, Christian Thibault (Bruser inc.);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 50 491,33 \$ à l'ordre de Groupe Québeco inc., conformément la facture N° FC300168.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

20. RES 358-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ASPHALTAGE – PAVAGE RACINE ET GENEST INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 233-07-24 « *Offre de service – Asphaltage – Pavage Racine et Genest* », adoptée par le Conseil le 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2413 de Pavage Racine et Genest inc. datée du 14 août 2024 au montant de 13 739,51\$, taxes incluses, pour l'asphaltage de l'accès à la caserne des pompiers;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 13 739,51 \$ à l'ordre de Pavage Racine et Genest inc. conformément à la facture N° 2413.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

21. RES 359-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – 2^E VERSEMENT – LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité émette en date du 31 octobre 2024, un chèque de 118 054 \$, à l'ordre du ministre des Finances pour le deuxième versement des services rendus de la Sûreté du Québec.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

22. RES 360-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ACTE DE DONATION DU LOT 6 616 783 – LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 322-09-24 « *Approbaton et autorisation de signature – Acte de donation – Don écologique du lot 6 616 783* », adoptée par le Conseil le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 929-10-23 « *Signature de la demande de visa fiscal pour don de terrain ayant une valeur écologique* », adoptée par le Conseil le 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT : la facture de la firme les Notaires Ménard & Paquette inc. du 13 septembre 2024 au montant de 1 969,36 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels dans le cadre de l'acquisition du lot 6 616 783;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 1 969,36 \$ au nom de Les Notaires Ménard & Paquette inc. pour les honoraires professionnels dans le cadre de l'acquisition du lot 6 616 783.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

23. RES 361-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – ALAIN SALADZIUS

CONSIDÉRANT : la facture N° 620, de la part d'Alain Saladzius, ing. du 30 septembre 2024 au montant de 5 470,51 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels dans le cadre du mandat d'accompagnement;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 5 470,51 \$ au nom d'Alain Saladzius, ing. pour les honoraires professionnels conformément à la facture N° 620.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

24. RES 362-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SERVICE D'ÉBÉNISTERIE SUR MESURE - PROJET DE DENDROLOGIE TRANCHE DE CHÊNE – CANOPÉ DESIGN

CONSIDÉRANT : la résolution N° 020-12-23 « *Adoption du budget 2024* » adoptée par le Conseil le 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT : le projet de dendrologie réalisé et présenté dans le cadre du Festi'Bois 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 134, datée du 13 août 2024, au montant de 988,78\$, taxes incluses, pour la finition et la fabrication d'un cadre pour la tranche de chêne;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 988,78 \$ au nom de Canopé Design pour la finition et la fabrication d'un cadre pour la tranche de chêne conformément à la facture N° 134 du 13 août 2024.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

25. RES 363-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FESTI'BOIS 2024 - VITALITÉ FRELIGHSBURG

CONSIDÉRANT : la tenue réussie de l'édition 2024 du Festi'Bois;

CONSIDÉRANT : la facture N° FBF-24-11, datée du 1^{er} octobre 2024, au montant de 5 000 \$, exempté de taxes, pour l'appui financier de la Municipalité au Festi'Bois;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 5 000 \$ au nom de Vitalité Frelighsburg pour l'édition 2024 du Festi'Bois.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

26. RES 364-10-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ASSOCIATION GARAGONA INC. – CAMP ÉTÉ 2024

CONSIDÉRANT : la résolution N° 094-03-24 « *Entente de collaboration avec le camp Garagona – Camp été 2024* », adoptée par le Conseil le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 12097, datée du 4 octobre 2024, au montant de 8 220,00 \$, exempté de taxes, pour l'organisation d'un service de camp de jour pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 8 220 \$ au nom d'Association Garagona inc. pour le service de camp de jour 2024.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

27. RES 365-10-24 OFFRE DE SERVICE – MJL SYSTEMS INC. – PROJET TECQ 2019 - MISE À JOUR DU LOGICIEL SCADA À L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT : la résolution N°062-02-24 « *Octroi de contrat – Fourniture et installation du système d'adoucissement d'eau – Station d'eau potable – Groupe Québéco inc.* », adoptée par le Conseil le 6 février 2024;

CONSIDÉRANT : qu'une mise à jour du logiciel SCADA de l'usine d'eau potable est requise pour la mise en service des adoucisseurs;

CONSIDÉRANT : la soumission N° 30 en date du 11 septembre 2024 de la compagnie MJL Systems inc. au montant de 2 950,00 \$, avant taxes, pour la mise à jour du logiciel SCADA de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT : l'approbation émise par l'ingénieur de chez Bruser, Christian Thibault, reçue le 12 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service de MJL Systems inc. pour la mise à jour du logiciel SCADA de l'usine d'eau potable au montant de 2 950 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

28. RES 366-10-24 OFFRE DE SERVICE – J.A. BEAUDOIN – FOSSÉS CHEMIN D’ABBOTT’S CORNER

CONSIDÉRANT : la soumission de J.A. Beaudoin pour le creusage de fossés sur le chemin d’Abbott’s Corner du 1^{er} octobre 2024 au montant de 14 295,99 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT : la nécessité d’améliorer le drainage du chemin d’Abbott’s Corner;

CONSIDÉRANT : la recherche préalable de soumissionnaires et la recommandation du superviseur des travaux publics et du service municipal de la voirie;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l’offre de J.A. Beaudoin pour le creusage de fossés sur le chemin d’Abbott’s Corner au montant de 14 295,99 \$, taxes incluses;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

29. RES 367-10-24 OFFRE DE SERVICE – BÉRARD TREMBLAY ARPEN TEURS-GÉOMÈTRES – ARPENTAGE

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite procéder à la régularisation de quatre sites sur le territoire de la Municipalité en matière d’arpentage;

CONSIDÉRANT : l’offre de service de Bérard Tremblay Arpenteurs-Géomètres du 1^{er} octobre au montant total de 5 695 \$, avant taxes, pour des services d’arpentage pour quatre sites sur le territoire de la Municipalité soit :

- 79, rue Principale : 2 445 \$ avant taxes;
- 213, chemin du Pinnacle et 217, chemin du Pinnacle combinés : 1 625 \$ avant taxes;
- Lot 6 616 783 : 1 625 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l’offre de Bérard Tremblay Arpenteurs-Géomètres pour les services d’arpentage au montant de 5 695 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

30. RES 368-10-24 OFFRE DE SERVICE – FILET DE CÂBLES ET PLAQUE SIGNALÉTIQUE POUR LE PARC PAUL-GOODHUE – ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC.

CONSIDÉRANT : la résolution No 316-09-24 « *Offre de service – Inspection et mise à l’essai des installations au parc Paul-Goodhue - Méta+Formes Paysages* », adoptée par le Conseil le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT : les inconformités constatées et la recommandation de l’officière en sécurité;

CONSIDÉRANT : la soumission N° 1102397 des Équipements Récréatifs Jambette inc. du 30 septembre 2024 au montant de 1 484,36\$, taxes incluses, pour un filet de câbles et une plaque signalétique pour le parc Paul-Goodhue;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre d'Équipements Récréatifs Jambette inc. pour un filet de câble et une plaque signalétique pour le parc Paul-Goodhue au montant de 1 484,36 \$, taxes incluses;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

31. RES 369-10-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 163-09-24 ÉTABLISSANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

CONSIDÉRANT : qu'un avis de motion du règlement N° 163-09-2024 établissant un taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ a été donné le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT : que le projet du règlement N° 163-09-2024 a été déposé en séance du Conseil le 9 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement N° 163-09-2024 établissant un taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

ADOPTÉE

32. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 164-09-24 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Le point est reporté à une séance future.

33. RES 370-10-24 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS N°162-08-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°131-2022, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°132-2022, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°133-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°134-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A. N°135-2021 ET LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N°128-2010

CONSIDÉRANT : qu'un avis de motion du règlement Omnibus N° 162-08-2024 modifiant le règlement de zonage N° 131-2022, le règlement de lotissement N° 132-2022, le règlement de construction N° 133-2021, le règlement sur les permis et certificats N° 134-2021, le règlement sur les P.I.I.A. N° 135-2021 et le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction N° 128-2010 a été donné le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : que le premier projet du règlement Omnibus N° 162-08-24 a été adopté lors de la séance du Conseil le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT : qu'une séance d'information a eu lieu le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT : qu'une consultation publique a eu lieu le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT : que des modifications au premier projet de règlement ont été apportées à la suite de la séance d'information et de la consultation publique;

CONSIDÉRANT : que le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le deuxième projet de règlement Omnibus N° 162-08-2024 modifiant le règlement de zonage N° 131-2022, le règlement de lotissement N° 132-2022, le règlement de construction N° 133-2021, le règlement sur les

permis et certificats N° 134-2021, le règlement sur les P.I.I.A. N° 135-2021 et le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction N° 128-2010.

ADOPTÉE

34. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 165-10-24 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

Je, Josiane Martel-Ouellet, conseillère municipale, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 165-10-24 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Frelighsburg.

Dépose le projet du règlement N° 165-10-24 intitulé « *Déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Frelighsburg* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Josiane Martel-Ouellet. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

35. RES 371-10-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4500 BORNES POUR LES MUNICIPALITÉS ET LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES – CIRCUIT ÉLECTRIQUE PAR HYDRO QUÉBEC

CONSIDÉRANT : que la Municipalité souhaite améliorer l'offre de recharge au cœur villageois;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise le directeur général à préparer et à déposer une demande de subvention dans le cadre du *Programme de subvention de 4500 bornes pour les municipalités et les communautés autochtones* du Circuit Électrique par Hydro Québec.

ADOPTÉE

36. RES 372-10-24 APPUI FINANCIER – LE BOULEVARD DES ARTS 2025

CONSIDÉRANT: que le Boulevard des Arts a pour mission de mettre en valeur le savoir-faire et les créations des artistes et artisans des municipalités de Frelighsburg, Saint-Armand et Dunham et de leur offrir des occasions de créer des liens avec la population;

CONSIDÉRANT: la demande d'appui financier reçue en date du 30 septembre 2024 de la part de la part du Boulevard des Arts pour la 5^e édition du festival;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU': un appui financier de 1 000 \$ soit prévu dans le budget municipal de l'année financière 2025 pour les activités du Boulevard des Arts;

D' : autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

37. RES 373-10-24 SOUTIEN FINANCIER – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT: que la mission du Centre d'action bénévole de Cowansville (CAB) est de promouvoir et de développer l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine en favorisant un espace d'engagement bénévole autour des enjeux qui concernent la population de son territoire;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: la Municipalité verse un soutien financier de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole de Cowansville.

ADOPTÉE

38. RES 374-10-24 SOUTIEN FINANCIER – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE PATRIMOINE DE FRELIGHSBURG

CONSIDÉRANT: la demande de soutien financier reçue en date du 4 octobre 2024 de la part de la société d'Histoire et de Patrimoine de Frelighsburg pour les frais d'animation lors de l'exposition Loto-Québec/Adélarde;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: la Municipalité verse un soutien financier de 1 500 \$ à la société d'Histoire et de Patrimoine de Frelighsburg.

ADOPTÉE

39. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

- Comité consultatif société
Le projet de bibliothèque continue d'avancer et de s'agrandir. La bibliothèque sera ouverte les mercredis soirs et les dimanches lors de tenues d'activités spéciales.
Le marché gratuit de Noël se tiendra le 1^{er} décembre au Grammar School. L'objectif du marché est de permettre aux résidents de venir choisir leurs cadeaux de Noël gratuitement.
Les soirées cinéma jeunesse ont eu lieu.
- Comité consultatif en environnement
Le comité travaille sur un projet de supports à vélo en partenariat avec Pleins Rayons afin de promouvoir l'installation de supports à vélo aux commerces du village afin d'encourager la mobilité active.
- Comité consultatif en agriculture et foresterie
Le projet de suivi des entreprises agricoles locales se poursuit dans l'objectif de mettre sur pied une mise en marché commune.
La réflexion sur les terres en friche se poursuit. Un projet de cantine à l'école permettant de soutenir les agriculteurs est à l'étude.
La mairesse souligne le succès de l'aménagement forestier au parc municipal.
- Comité consultatif en culture et tourisme
La conférence de Marcelle Ferron du 26 septembre a été un succès.
Un cours d'histoire des Cantons de l'Est aura lieu en début d'année 2025.
- Comité consultatif en patrimoine bâti
Le travail de compilation de l'inventaire du patrimoine bâti est en cours.
Une vidéo documentant les travaux de restauration de l'église Bishop Stewart est en préparation.

40. VARIA

41. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

42. RES 375-10-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 21 h 00

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier et trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.